

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le douze avril à dix-huit heures trente, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal selon la liste de présence annexée, dûment convoqués par Monsieur Albert MASSLO, Maire et sous sa présidence dans la salle de réunion de la mairie.

Le Maire ouvre la séance en remerciant les conseillers pour leur présence.

Première partie

POINT 1 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07 MARS 2016

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 07 mars 2016, dont chaque membre a été destinataire avec la convocation à la réunion de ce jour.

POINT 2 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN – POUR INFORMATION

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas utilisé le droit de préemption urbain dans les ventes suivantes :

- maison au n° 6 A rue des Jardins appartenant à M. et Mme GASSER Mathieu
 - maisons aux n° 6 et 8 rue de Herbitzheim appartenant à M. et Mme SCHULZ Georges
 - maison au n° 2 rue Principale appartenant à Mme BOTT Béatrice
 - maison au n° 23 rue Glad appartenant à Mme GERTSCH Marie-Claude
-

POINT 3 : DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Les cérémonies du 8 Mai auront lieu le 9 mai à 17 heures
 - Dimanche 24 avril, exposition de l'association « Douce Parenthèse Créative »
 - Livraison des nouveaux bacs à fleurs
 - Mise en place d'une chambre froide dans la salle polyvalente. Un devis est attendu. La commission des travaux est chargée de ce point et décidera de son emplacement.
 - Problème du passage piétons, soulevé par M. SCHALLER, rue Principale aux feux tricolores. Il faudrait déplacer la ligne d'arrêt au sol.
-

Deuxième partie en présence de Madame REGGOUA, Trésorier Municipal

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après délibération, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition de 2015 pour la taxe d'habitation et les taxes foncières pour l'année 2016

- taxe d'habitation : 9,82 %
- taxe foncière (bâti) : 7,00 %
- taxe foncière (non bâti) : 54,32 %

BUDGET C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Henri HAXAIRE et hors la présence du Maire et de la Trésorière Municipale, approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget CCAS.

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST						
FONCT	487.39 €		-200.00 €			287.39 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	287.39 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	287.39 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002)	

- Vote du budget primitif de 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

➔ à la section de fonctionnement à 437,39 €

➔ pas de section d'investissement

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Henri HAXAIRE et hors la présence du Maire et de la Trésorière Municipale, approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget assainissement.

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-99 756.41 €		46 167.27 €	0.00 € 0.00 €	0.00 €	- 53 589.14 €
FONCT	17 925.65 €	17 925.65 €	6 472.71 €			6 472.71 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	6 472.71 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	6 472.71 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	6 472.71 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002)	

- Vote du budget primitif de 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

➔ à la section de fonctionnement à **56 167,91 €**

➔ à la section d'investissement à **84 732,83 €**

Ce budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement sans opérations.

BUDGET GENERAL

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Henri HAXAIRE et hors la présence du Maire et de la Trésorière Municipale, approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget général.

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-276 504.38 €		-266 292.47 €	119 000.00 € 269 000.00 €	150 000.00 €	- 392 796.85 €
FONCT	483 751.42 €	134 463.38 €	278 165.09 €			627 453.13 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	627 453.13 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	392 796.85 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	234 656.28 €
Total affecté au c/ 1068 :	392 796.85 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002)	

- Vote du budget primitif de 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

➔ à la section de fonctionnement à **1 119 404,28 €**

➔ à la section d'investissement à **1 081 102,84 €**

Ce budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement sans opérations.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 45.

Le Maire,
Albert MASSLO